

APPEL A PROJETS COMMUN 2024 FONDATION ROOLE & FONDATION BTP PLUS

« MOBILITE SOLIDAIRE »

Note de présentation

La Fondation BTP PLUS et la Fondation Roole lancent un *Appel à projets* commun dont l'objectif est de faire émerger des initiatives ayant pour objet de « Favoriser les actions visant à améliorer la mobilité des publics en difficulté.

1. Le Contexte

En candidatant à cet appel à projet vous pouvez bénéficier de 2 financements : de la Fondation Roole et de la Fondation BTP PLUS.

Les projets dont les bénéficiaires finaux relèvent en totalité ou en partie du secteur du Bâtiment et Travaux Public seront éligibles au financement de la fondation BTP PLUS, (cf. rubrique critères).

L'enveloppe de cet appel à projet est de 200 000 € par fondation.

Qui sommes-nous ? :

La Fondation ROOLE : Créée en 2018, la fondation Roole a pour mission d'accompagner et de financer des associations qui favorisent la mobilité des plus fragiles. Accès au permis de conduire, location solidaire, achat d'une voiture à tarif solidaire... autant de leviers pour lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus précaires.

La Fondation BTP PLUS : Créée par les partenaires sociaux du BTP et structure du groupe PRO BTP, la Fondation BTP PLUS soutient l'innovation sociale dans le Bâtiment et les Travaux publics. Elle finance des associations qui mènent des actions au profit des jeunes, des salariés et des retraités de ce secteur.

Cet appel à projets commun aux 2 fondations, sous égide de la Fondation de France, s'adresse aux **structures d'intérêt général qui proposent ou souhaitent développer des services de mobilité solidaire à des publics vulnérables, notamment dans le secteur du BTP.**

Quels projets ?

Les projets candidats doivent contribuer à la réalisation de tout ou partie des 4 objectifs opérationnels suivants :

- Faciliter la mobilité pour lever les freins à l'insertion professionnelle ou sociale
- Favoriser la mobilité pour tous les salariés, apprentis et jeunes en formation (faciliter l'accès au permis de conduire, l'accès à un véhicule ou à une solution de mobilité)
- Inciter et aider tous les bénéficiaires à être autonomes dans leurs déplacements
- Mettre les nouvelles technologies au service de l'amélioration de la mobilité

2. Les critères de sélection

Si votre projet apporte une solution de mobilité à des personnes en insertion pro dans le secteur du BTP, il sera étudié par deux jurys distincts, aux critères d'évaluation propres

Commun :

- Etre mis en œuvre par un porteur de projet disposant d'une bonne connaissance du domaine d'intervention et du public concerné

Pour la Fondation BTP PLUS :

Les projets susceptibles d'être retenus par la Fondation BTP PLUS doivent :

Obligatoirement :

- Concerner directement les publics du BTP* (les jeunes, les salariés et les retraités du secteur).
 - * *Comment savoir si mes bénéficiaires relèvent du secteur du BTP : Lorsque mes mesures d'impact ne relèvent pas le secteur d'activité des bénéficiaires ? Vous pouvez effectuer un sondage téléphonique auprès de vos bénéficiaires historiques. Vous pouvez également justifier la nature du sourcing spécifique des bénéficiaires dans le cadre du projet proposé (en collaborant par exemple avec des partenaires du secteur).*
- Faire l'objet de financements diversifiés : financement propre du porteur de projets, acteurs de la profession BTP, fonds publics le cas échéant, autres fondations.

Facultatif

- Etre innovants socialement
- Contribuer à la valorisation des métiers du BTP

Pour la Fondation ROOLE

La fondation Roole organisera 2 jurys d'évaluation des candidatures reçues :

A. Un jury "Services solidaires"

Ce jury recherche en priorité :

Des projets facilitant l'accès des publics vulnérables au permis de conduire (potentiels partenaires de notre plateforme [Permis Solidaire](#)).

- Des projets offrant des solutions pour réduire le coût du permis pour les bénéficiaires (conduite supervisée, méthode d'apprentissages, dispositifs financiers ...)
- Des projets de développement de méthodes pédagogiques innovantes, adaptées aux personnes en difficulté

Des projets pour faciliter la récupération et la remise en état des voitures données aux garages solidaires (partenaires de notre plateforme [Donnezvotrevoiture.org](#)) :

- Structures (ou une coopération de structures ESS) pour recevoir des dons de véhicules en Bretagne et en Occitanie (via la création ou l'extension d'un garage solidaire).
- Solutions qui facilitent le convoyage, remorquage et la récupération des véhicules d'occasion

B. Un jury "Coup de cœur collabs"

Ce jury, composé de collaborateurs Roole, étudiera les projets qui favorisent la mobilité pour l'insertion professionnelle et ou sociale des personnes fragiles autour de l'automobile (nous excluons les projets 2 roues).

Ce jury apportera une vigilance particulière aux points suivants :

- Solidité de la structure et du projet : la vision, la stratégie de développement, le modèle économique, l'écosystème du projet et sa pérennité.
- Publics : typologie des bénéficiaires adressés, efficacité des solutions de mobilité proposées.
- Impact social : le projet apporte une nouvelle réponse ou une réponse complémentaire à un besoin de mobilité non couvert ou mal couvert.
- Efficacité démontrée, changement d'échelle : la capacité de duplication du projet, la possibilité de démultiplier son impact.

Dans les 2 jurys, dans une logique de cohérence avec nos activités, nous soutenons uniquement les projets dont le rayonnement est en France métropolitaine et ne finançons pas de sponsoring. Nous excluons les projets 2 roues.

3. Qui peut répondre ?

Cet Appel à projets s'adresse aux Organisations éligibles au mécénat, c'est-à-dire à but non lucratif dont les missions intègrent une dimension liée à la mobilité sous toutes ses formes.

Ne seront pas retenus les projets qui ne seraient pas d'intérêt général, ou non éligibles au mécénat ¹.

4. Comment répondre ?

Deux modalités de réponse :

Pour tous via le site de roole : <https://www.roole.fr/la-fondation>

Pour les projets relevant du secteur du BTP :

- Soit directement sur le site de la fondation Roole : <https://www.roole.fr/la-fondation>
- soit télécharger le formulaire sur le site de la Fondation BTP PLUS <https://www.fondationbtpplus.fr/home.html> et le transmettre par mail à o.braun@probtp.com

5. La sélection des dossiers

Le calendrier de décision est le suivant :

30 septembre 2024	Date limite de réception des dossiers des candidats
12 Novembre 2024	Analyse par la « Commission préparatoire » de la Fondation BTP PLUS, pour avis, des dossiers reçus suite à l'Appel à projet.
5 Décembre 2024	Présentation des dossiers reçus, accompagnés de l'avis de la « Commission préparatoire », au « Comité exécutif » de la Fondation BTP PLUS, pour décision et choix du (ou des) lauréat(s).
9 Décembre 2024	Information officielle du (ou des) lauréat(s) et réponse à tous les opérateurs ayant déposé un dossier.
A déterminer	Remise officielle du prix au(x) lauréat(s) par le Président de la Fondation Roole et le Président de la Fondation BTP PLUS

¹ Sont éligibles les organismes d'intérêt général dont une partie au moins de l'activité est conduite en France et qui entrent dans le champ de l'article 238 bis du code général des impôts (guide du mécénat)